

Conférence

Faite par M. le Dr ALBERT LAURENDEAU, de St-Gabriel de Brandon, à l'Assemblée du 12 courant, aux membres de l'Association Médicale de Joliette

INTERETS PROFESSIONNELS

Nos sociétés médicales. La loi médicale. (1).

Monsieur le Président, Messieurs,

Nos sociétés médicales se meurent — et sauf quelques unes qui ont fait leurs dents, qui ont dépassé l'âge critique, les autres, c'est-à-dire la plupart s'éteignent d'inanition, d'athrepsie. Depuis quelque cinq ou six ans, il s'est formé dans notre province autant de sociétés médicales qu'il y a de district; mais il en est de nos sociétés comme de notre race: la natalité est considérable mais la mortalité est abominable. Pourquoi naissent-elles dans des conditions de viabilité, puis dépérissent-elles lentement, quand la mort n'est pas subite? D'où vient cette morbidité précoce?

Cela provient de notre apathie, de notre incurie, de notre mentalité professionnelle.

Deux causes à mon sens expliquent le triste état de notre profession dans la province: 1^e. l'encombrement professionnel, puis 2^e. notre formation normale intellectuelle et scientifique.

L'encombrement est tel, qu'un quart, sinon un tiers de nos médecins sont obligés d'ajouter un négoce quand ce n'est pas un métier, à leur art, pour subvenir à leurs besoins personnels, aux nécessités de la famille. Je suppose qu'il en est ailleurs comme dans mon district et voici ce que j'y relève:

A l'Assomption, l'un de nos centres le plus ancien et le plus riche, un médecin est régistrateur, un second maître de poste, et le troisième s'occupe d'industrie locale; à Joliette, des deux doyens l'un tient un commerce de ferronnerie, l'autre est shérif; à Berthier, un fait de la pharmacie, un autre est secrétaire du Conseil de comté; à St Esprit un confrère qui occupe une position professionnelle marquante exploite un bureau de poste et un bureau de téléphone; à St Gabriel de Brandon, deux se font une rude concurrence dans le commerce de pharmacie et moi-même pendant longtemps, j'ai tenu un comptoir d'escompte. Voilà pour les petites villes, les principaux centres de mon district; mais combien dans les campagnes, dans les centres ruraux, s'occupent de culture maraîchère, d'élevage d'animaux domestiques ou d'agriculture générale. Pour se créer un petit pécule, je connais quelques femmes de médecin qui tiennent maison de pension. Je sais un médecin de mon voisinage, dont le maquillage de chevaux lui rapporte le plus clair de son revenu.

Pourquoi nos hommes de profession sont-ils obligés de faire du négoce, du métier, de travailler à côté de leur état? Je l'ai dit: à cause de la pléthore professionnelle. Pensez-vous que, si chaque médecin touchait deux à trois mille dollars de sa clientèle, il en est beaucoup qui seraient tentés de négliger leur profession? Et ce qui est triste à constater, c'est que le prix des visites et des ordonnances s'avili, à mesure que la compétition devient plus âpre; c'est que la misère crée des brèches au code de déontologie et ce qui est plus désespérant encore c'est que plusieurs parmi les mieux doués fuient la médecine, comme je l'ai démontré plus haut; — c'est là le vrai "struggle for life" de Darwin c'est là l'application de la loi de Malthus.

Après avoir consulté nombre de confrères, j'ai constaté que dans les centres ruraux, déduction faite de l'achat des médicaments, et de toutes dépenses inhérentes à l'état du médecin, la clientèle rapportait à celui-ci en moyenne sept à huit cents dollars annuellement; et dans les petites villes douze à quinze cents. Tandis qu'à côté de ces fortunés, il en est qui végètent "noirement". Les maçons, les plâtriers, les briquetiers, les artisans, les commis, les employés des voies ferrées etc., sont mieux rétribués.

Dans ces conditions, vous comprendrez facilement Messieurs, qu'il faut qu'un médecin ait la rage de la science, pour oublier ses soucis, sa pénurie, la faim de son ventre, et se mettre de tout coeur à l'étude des infolios, ou pour préparer des mémoires, des conférences pour sa société médicale. La poursuite du pain matériel qui lui est distribué avec tant de parcimonie, finit par atrophier ses organes intellectuels, puis ceux-ci perdent la faculté de digérer le pain de la science.

Tels sont, Messieurs, les résultats de l'encombrement dont nous avons souffert jusqu'à maintenant.

Je suis heureux toutefois de vous annoncer que nous avons trouvé la solution de ce problème. Nous ne pouvons pas traiter cette affection, cette pléthore, par des soustractions d'éléments vitaux et vous en comprendrez sans doute la raison organique. Sans doute que ce traitement n'est pas la *thérapie stérilisans magna*; notre médication sera lente, mais sûre toutefois. Ce spécifique réside dans notre dernière loi médicale. Depuis que la section qui traite du curriculum des études médicales est exécutoire, le nombre d'inscription d'étudiants en médecine est tombée, au McGill de quatre ving-trois en 1909 à soixante-six en 1910. A l'Université Laval de Montréal il y eut trente et un étudiants d'inscrits il y a deux ans, trente-sept il y a un an et quatorze seulement cette année. Quant à Québec je n'ai pu pénétrer sous le voile de

(1) Nous avons cru à propos de publier cette correspondance bien que nous ne partagions pas toutes les vues de l'auteur, parce que d'abord notre journal est une tribune libre; — parce que nous approuvons plusieurs des propositions qui y sont énoncées; parce qu'enfin elle dénote un esprit actif, chercheur et, croyons-nous, anxieux de l'avancement de notre groupement professionnel. — N.D. L.R.